



### **Ligue de Bretagne de Badminton**

19 Rue Le Brix  
35200 RENNES  
02.99.26.36.56

[ligue@bretagnebadminton.com](mailto:ligue@bretagnebadminton.com)

[www.bretagnebadminton.com](http://www.bretagnebadminton.com)

Association Loi 1901 n°W353002744  
Agrément Jeunesse et sport 04.35.8.155.

## **Rappels sur l'Organisation du Championnat de Bretagne Jeunes**

Vous trouverez ci-dessous un rappel des points importants relatifs à l'organisation de cette compétition.

### **Tableaux**

- Ouvert à tous les licenciés de la Ligue de Bretagne des catégories poussins à juniors.
- Les joueurs peuvent s'inscrire sur les 3 tableaux. Une sélection sera établie par la Ligue pour les tableaux de simple mais des inscriptions libres seront également ouvertes.
- Tous les tableaux sont en poule.

### **Engagement de la Ligue**

- Subvention de 799 € versée à l'organisateur après la compétition relatif à l'achat des volants plumes (sur présentation d'une facture).
- Gestion des inscriptions, de la confection des tableaux et échéanciers.
- Les frais d'inscription seront facturés par la Ligue aux Comités Départementaux après la compétition. Ils devront les régler directement à l'organisateur.
- Désignation des Juges Arbitres
- Indemnisation du Juge-Arbitre principal sur le week-end (indemnité journalière et frais de déplacement).
- Prise en charge des médailles pour les vainqueurs, finalistes et demi-finalistes.

### **Engagement du club**

- Le club devra disposer de 12 terrains de double sur 2 jours. Pour une organisation sur plusieurs salles, la salle principale ne devra pas être distante de plus de 20 minutes de l'autre salle, où les matchs pourront débiter une demi-heure plus tard.
- Prise en charge financière du juge arbitre principal (hébergement/restauration) et juge-arbitre adjoint (indemnité, hébergement, déplacement).
- Le club conserve l'intégralité des frais d'inscription.
- Fourniture des volants plumes sur chaque match.
- Assurer la communication de l'événement (presse, municipalité, etc...)
- Organisation de la compétition (table de marque, buvette, etc...).
- Les bénéfices de la buvette et de toute autre action (soirée, tombola, etc...) reviennent à l'organisateur.

